

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

SECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1963 - N° 105 /PR/MEFP/DP.2

SOMMAIRE:

a/s

Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Présenté par  
le Directeur  
du Personnel,

- VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;  
VU le décret n°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les actes qui l'ont modifié ;  
VU la Loi n°59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;  
VU le décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;  
VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— M. ETCHEI Léon Marcel, Attaché Administratif de 2ème classe, 1er échelon du Corps National, Directeur Adjoint de la Fonction Publique, est chargé cumulativement avec ses fonctions actuelles de celles de Directeur de la Fonction Publique par intérim, pendant la durée de l'absence de M. AMAH Emmanuel, Conseiller aux Affaires Administratives titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 2.— Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.

DORTO-NOVO, le 4 MARS 1963

Par le Président de la  
République  
Le Ministre d'Etat  
Chargé de la Fonction Publique

OKE ASSOGBA.--

Hubert MAGA.--